



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 077-217704949-20250925-DELIB2025_0051-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 08/09/2025	Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 25/09/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....20	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Josiane PACHOLKI, Eric SAINT SEBASTIEN, Michel DOYEN, Geneviève DARGNAT, Hermann TYNDAL, Sébastien DERREUMAUX, Valérie BOCQUEL, Bernadette CAPDEVILLE, Hermann TYNDAL, Gerty EMBOULÉ, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Adeline FAIDER-LOGET et Elisabeth FRONTIN formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Brigitte GUYON pouvoir à Valérie BOCQUEL Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Pascale PALARD pouvoir à Josiane PACHOLSKI</p> <p>Absent(s) : Alain GUYONNET, Nicolas POUZET et Sébastien PELLERIN</p>
Réf : 2025-052 Objet : Attribution du marché d'entretien ménager des bâtiments communaux Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 25/09/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 25/09/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2025-052- Attribution du marché d'entretien ménager des bâtiments communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles relatifs aux marchés publics ;
Vu le règlement de la consultation et le dossier de consultation des entreprises concernant l'entretien ménager des bâtiments communaux ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 31 mars 2025 ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 8 septembre 2025 pour l'examen des offres relatives à ce marché ;

Considérant que 8 dossiers de consultation ont été retirés mais qu'une seule offre a été déposée dans les délais impartis ;

Considérant la proposition de la CAO en date du 8 septembre 2025 d'attribuer le marché à la société ENTHENA pour un montant de 99 840,00 € HT, pour une durée ferme de deux ans ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux à la société ENTHENA pour un montant de 99 840,00 € HT pour une durée de deux ans ferme à compter du 1^{er} novembre 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à son exécution.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, section de fonctionnement.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 25/09/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Michel DOYEN